

[COMMUNIQUE DE PRESSE] AGIRC-ARRCO

La CFDT se félicite de la revalorisation des pensions de 5,12 %

Tous les ans au mois d'octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide de la revalorisation des pensions des retraites complémentaires des salariés du privé. Cette revalorisation est effective au 1er novembre de l'année en cours.

Cette année, dans un contexte particulier d'inflation, le conseil d'administration a décidé d'une revalorisation de 5,12 %.

Selon ses règles de fonctionnement, le régime aurait dû augmenter les pensions au même rythme que les salaires, soit 4,8 %.

Toutefois, la CFDT a rappelé :

1. Que l'actuel contexte d'inflation est inédit ;
2. Que l'année dernière, à la suite de la crise Covid et pour assurer la pérennité du régime, les pensions n'ont été revalorisées que de 1 %
3. Que le régime a renoué avec les excédents et la situation financière est stabilisée pour l'avenir.

C'est pourquoi sur proposition de la CFDT, les organisations syndicales et patronales se sont entendues pour que la revalorisation 2022 soit supérieure à ce que les règles du régime avaient initialement prévu.

La CFDT salue là une très bonne nouvelle pour le soutien au pouvoir d'achat des retraités. L'Agirc-Arrco étant un organisme partiaire géré par les partenaires sociaux, la CFDT se félicite également de l'accord des organisations syndicales et patronales qui a rendu cela possible.

DÉCLARATION DE YVAN RICORDEAU SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

Couple à la retraite

Documents

[La CFDT se félicite de la revalorisation des pensions de 5,12 %](#)